



Formation ARI (appareil respiratoire isolant)

Les appareils respiratoires isolants (ARI) sont des équipements de protection. Ils ont pour but de créer et de maintenir une atmosphère respirable, isolée de l'air extérieur infecté (fumées d'incendie, atmosphère toxique, etc.). Les ARI sont généralement utilisés par les personnes devant intervenir dans des atmosphères non respirables, travailleurs ou sauveteurs. « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs » Article R. 4227-28 du Code du Travail

Durée de la formation

1 jour soit 7 heures (théorie + pratique)

Personne concernée

Personnel désigné pour intervenir dans des atmosphères non respirable (Fumée d'incendie, Gaz)

Effectif

De 1 à 8 personnes maximum

Prérequis

- Aptitude médicale : l'utilisateur doit être reconnu apte par la médecine du travail au port et à l'utilisation de l'ARI. Le certificat est requis pour participer à la formation
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Port de lunettes impossible
- Barbe incompatible avec le port du masque
- Accessibilité personne en situation de handicap : sur étude de besoins

Moyens/Méthodes techniques et pédagogiques

- Formateur A.R.I
- Vidéo projecteur
- Supports pédagogiques
- Matériels spécifiques
- Etudes de cas

Objectifs

Former les salariés en leur enseignant l'utilisation du port de l'Appareil Respiratoire Isolant :

- Savoir s'équiper et se déplacer avec l'ARI
- Connaître les règles de sécurité
- Connaître les procédures à tenir en cas d'accident

Programme théorique

Atmosphère toxique :

- Les différentes atmosphères toxiques.
- Les effets des toxines sur l'organisme.
- Les gestes de premiers secours face à un malaise du porteur.

L'appareil respiratoire isolant – ARI :

- Définition et description de l'appareil respiratoire isolant.
- Pourquoi utiliser l'ARI.
- Les contraintes physiologiques liées à son port.
- Le calcul de l'autonomie du porteur.
- Les règles de sécurité avant, pendant et après le travail avec l'appareil.

Programme Pratique

- Utilisation par chaque stagiaire de l'appareil respiratoire isolant sans et avec pression de la bouteille, en effectuant plusieurs mouvements se rapprochant de leurs conditions de travail.
- Nous vous proposons d'aborder le ou les risques spécifiques de vos collaborateurs sur leurs postes de travail : dans un milieu enfumé, avec un risque radiologique ou chimique, en présence de monoxyde de carbone, hydrogène sulfuré ...

Validité

La durée de validité est non définie cependant il est préconisé de se former tous les ans.

Délais d'accès

En intra : A la demande

Tarifs

Intra : Nous consulter